REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

4e SÉRIE. — TOME VI.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1868

LES TIRS FÉDÉRAUX DE LA SUISSE

ET LEURS MÉDAILLES.

PLANCHES V A IX.

A M. R. CHALON, *président de la Société royale de numismatique, à Bruxelles.*

Genève, le 12 octobre 1867.

MONSIEUR,

Me trouvant en possession de notices sur les tirs fédéraux et pensant que les écus-médailles frappés en Suisse à cette occasion pourraient offrir quelque intérêt aux personnes qui s'occupent de la numismatique moderne, je viens leur présenter la description et les dessins de la collection complète de ces médailles depuis leur origine jusqu'à l'année actuelle.

L'existence des tirs est mentionnée dans les premières annales des Suisses. Probablement déjà avant Tell (l'habile tireur de l'histoire ou de la légende), les montagnards suisses, sentant que leur pays est fait pour la guerre de détail, s'exerçaient à ces jeux attrayants, comme à la chasse alpestre. On facilita ces tirs en les introduisant dans la plupart des villages et l'on y encouragea la jeunesse par des concours sur des bases encore bien modestes, car on

sait que, dans les tirs à l'arc et à l'arbalète, durant le XIVe siècle, les principaux prix étaient des vêtements fournis par l'État. Cela n'empêcha pas l'adresse des tireurs suisses de progresser jusqu'à devenir proverbiale.

A Zurich, les tirs à l'arc (Tatschschiessen) des jeunes garçons étaient d'un très-ancien usage. L'autorité y donnait pour prix de petits plats en étain, et les fondeurs en étain étaient tenus de livrer par an cinquante-six douzaines de ces plats, pesant ensemble 840 livres et valant 420 florins. On en conserve en Suisse dans quelques musées. Le dimanche des Rameaux (Palmsonntag), le conseil distribuait ces plats aux sept sociétés de tireurs (Tatsch) que comptait alors cette ville. Depuis 1696, on exerçait de préférence les jeunes gens au tir à la carabine (Büchse). Il y a eu anciennement plusieurs grands tirs (Gesellen und Freischiessen) à Zurich, entre autres celui de l'année 1405, qui dura du 11 août au 21 septembre, et auquel prirent part quatre cent cinquante arquebusiers et deux cent trente-six arbalétriers. Celui de 1465 fut pareil, et celui de 1504 fut fréquenté par beaucoup de tireurs étrangers. Il y avait des loteries, des joutes et des jeux gymnastiques. La somme totale des prix s'éleva à 2,381 florins, le plus haut prix était de 50 florins (Bluntschli, Mem. Tigurina).

Orelli, qui vivait, en 1555, à Zurich, nous apprend que, dans presque toutes les villes de la Confédération, les sociétés de tireurs (Schützengesellschaften) engageaient un bouffon (Narr) que l'on habillait d'un costume comique, avec le bonnet à grelots et la batte (Pritsche). On le payait largement pour qu'il divertît la foule. Avant la malheureuse guerre de religion, les sociétés de tireurs se rendaient

mutuellement des visites, de canton à canton ; la musique et le bouffon en faisaient toujours partie, et la ville qui recevait ainsi la visite d'une société d'un autre canton devait fournir au bouffon un habit et un pour-boire (das Trinkgeld).

Les sociétés de tireurs suisses recevaient fréquemment des sociétés étrangères et se rendaient à leur tour à l'étranger. Lors d'un tir, en 1576, tenu à Strasbourg, deux barques suisses y amenèrent des tireurs. L'une contenait les Bâlois habillés en blanc, avec jaquette noire en velours; ils apportaient six saumons vivants et un chevreuil vivant, orné d'un collier de velours noir. L'autre barque contenait les Zuricois, habillés en rouge cramoisi, avec jaquette de velours noir, ils apportaient dans un chaudron en métal une bouillie de millet (Hirsebrei) qui arrivait chaude à Strasbourg. A l'occasion de ce tir, on frappa des médailles qui représentaient, d'un côté, deux carabines en sautoir, et de l'autre, les armes de Strasbourg tenues par deux lions. (*Voy.* la note à la fin de cet article.)

En 1579, il y eut à Nuremberg un tir qui fut fréquenté par cent trente-six tireurs de la ville et par cent onze tireurs étrangers. Le conseil fit frapper une centaine de florins d'or (Goldgulden) qui offraient, d'un côté, les armes de la ville, de l'autre, le millésime 1579 et le distique suivant :

Auf dem Schieszen in diesem Jahr
Solcher Stück hundert das beste war.

pour indiquer que c'était la récompense du meilleur coup.

Le tir célébré à Zurich en 1504 surpassa tous les pré-

cédents en grandeur et en éclat. Non seulement ce fut par centaines que les arbalètes et les arquebuses (qui représentaient déjà à cette époque reculée la rivalité moderne des carabines du stand et de celles de campagne) y étaient accourues de tout le territoire de la Confédération, mais encore les villes du sud de l'Allemagne en avaient fourni de nombreux contingents.

Presque dès leur berceau, les républiques suisses ont eu leurs fêtes communes, dans le but de resserrer le faisceau des divers États de la Confédération. On trouve là-dessus des détails dans le *Conservateur suisse*, 1856, t. VIII, p. 95, article intitulé *Visites réciproques des confédérés;* et, dans le même ouvrage, t. XII, p. 144, se lit un autre article, *les Argonautes Zuricois*, où nous voyons des rapports internationaux de politique et d'amitié entre Strasbourg et plusienrs villes de la Suisse. Les principaux motifs de ces ligues étaient la défense commune et la protection du commerce.

Les statuts de la Société suisse des carabiniers ont été approuvés dans les assemblées générales du mois de mai 1827, lors du tir fédéral qui eut lieu à Bâle. La société est dirigée par un comité composé d'un président, d'un trésorier et de sept membres dont un secrétaire. Elle a son drapeau et son sceau qui sont confiés à la garde du président du comité. Chaque sociétaire doit porter au tir fédéral la cocarde de son canton surmontée de l'écusson fédéral.

Dans une séance publique, donnée à Zurich, en décembre 1862, consacrée à la description des anciennes fêtes de tireurs suisses, on rapporte, entre autres, qu'elles ont pris

naissance à Sursée, canton de Lucerne, vers le milieu du quinzième siècle, et que, de là, elles se sont rapidement transportées, en se développant toujours davantage, dans d'autres villes qui leur donnèrent successivement l'hospitalité, comme elles le font encore aujourd'hui.

Le tir commence par la transmission solennelle du drapeau fédéral au nouveau comité. Plus tard, promenades en voiture, illuminations, feux allumés sur les hauteurs environnantes, etc., mais ce qui constitue la partie la plus intéressante de ces fêtes nationales, ce sont les discours prononcés à la réception et au départ de chaque députation et ceux prononcés aux banquets. Le toast porté à la Confédération est salué de vingt-deux coups de canon, emblème des acclamations des vingt-deux cantons. Le but des tirs fédéraux est donc de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les Suisses, d'augmenter la force de la patrie par l'union et les relations individuelles de ses membres, tout en contribuant aux progrès et au perfectionnement de l'exercice du tir.

En Suisse, les tirs sont une partie intégrante et nécessaire de toutes les fêtes populaires. Les tirs fédéraux sont parfaitement libres, les gouvernements suisses n'y ayant pris part jusqu'ici que par le don des prix d'honneur et par la surveillance naturelle et légitime que l'État exerce sur tout ce qui se passe dans son ressort. Ils sont actuellement célébrés tous les deux ans, à tour de rôle, dans les divers cantons. On dresse à chaque tir fédéral une cible fédérale à laquelle les prix d'honneur sont affectés de préférence.

C'est la commission qui adresse à tous les gouverne-

ments de la Suisse une lettre pour les inviter à se faire représenter par une délégation, et quelques membres du conseil fédéral se font un plaisir d'assister et de prendre part à ces fêtes nationales. C'est à Aarau, canton d'Argovie, que le premier tir fédéral *moderne* a été inauguré en 1824.

Les tirs fédéraux excitent la sympathie des Suisses établis dans les contrées les plus lointaines, si bien que de toutes les parties du monde leurs dons y affluent, ainsi : des prix (Schützenpreise) ont été envoyés par la Société des tireurs suisses *l'Helvetia* établie à Mexico, par la Société des carabiniers suisses de la Nouvelle-Orléans; par ceux domiciliés à New-York, en Californie, à Washington, à Aréquipa (Perou). Mentionnons aussi les Suisses qui habitent l'Algérie, Trieste, la Toscane, Bruxelles, Leipzig, Bucharest. Il en est même venu du Japon. Mais signalons surtout ceux d'Angleterre et de Paris. Les Suisses fixés dans cette dernière ville ont envoyé au tir de Schwytz (1867) un magnifique prix en argenterie. Citons encore des prix d'honneur venus d'Alleghany-City (Amérique du nord) et de Tell-City (Indiana), ainsi qu'un surtout de table en argent de la part du Deutschen-Schützenbund.

Ce sont les Suisses établis à New-York qui, en 1838, envoyèrent au tir de Saint-Gall le premier don que les annales des fêtes suisses enregistrent comme venu de l'étranger.

On a remarqué que les coupes du tir de 1867 sont les plus grandes et les plus belles qu'on ait vues jusqu'ici. Aujourd'hui, dans les tirs de village, les prix consistent

quelquefois en outils aratoires, ce qui est une très-bonne idée pour les tireurs de la campagne.

Les constructions nécessaires à la fête d'un tir fédéral sont : l'arc de triomphe (Triumphbogen, Ehrenpforte), le pavillon où sont déposés les prix, — le stand (lieu d'où l'on tire) toujours très-vaste, — la cantine qui contient jusqu'à quatre mille convives, — les tribunes réservées aux dames et à la musique, — le café pour un millier de personnes, — le pavillon de l'armurier et les bâtiments d'administration. Ces constructions seules, sans y comprendre les décorations, ni les tables de la cantine et du café, ni le mobilier destiné à ces deux établissements, ont coûté, au tir fédéral de Genève, en 1851, environ 50,000 francs. 150,000 francs étaient nécessaires pour organiser la fête, ils furent rapidement couverts par des souscriptions.

Le tir fédéral de Stanz (Unterwald), 1861, avait attiré une grande affluence de monde, c'est le troisième où les tireurs suisses ont eu le plaisir de recevoir dans leurs rangs une députation de leurs amis du nord. Rien ne prouve mieux l'excellent caractère de ces réunions que de voir toutes les classes de la société s'y confondre et s'y donner, en quelque sorte, rendez-vous.

Le tir de Schaffhouse de 1865, par sa bonne organisation et par la somme considérable qu'ont atteinte les prix offerts à l'adresse des carabiniers, s'est placé en tête de tous les tirs fédéraux qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. On vit avec plaisir à cette fête des ecclésiastiques des deux confessions. Parmi les dons (Gaben) figurait un cabinet japonais offert par le consul général de la Confédération, à Yokohama.

On a observé, au tir de Schwytz (1867), une simplicité et une mesure en toutes choses comme un trait caractéristique de cette fête; la confiance et l'intimité en ont été l'heureuse conséquence. Pendant quelques jours, et surtout dans le moment où l'assemblée fédérale l'a visité presque en corps, la foule a été très-considérable. Les sentiments qu'éveillent de grands souvenirs dans ce berceau de notre liberté, ainsi que l'extrême beauté de cette partie du pays, ont également contribué à y amener de nombreux tireurs. Pour la première fois, tous les gouvernements cantonaux, sans exception, étaient représentés dans la liste des prix.

Voici, d'après un ouvrage qui a paru en 1851 : *Souvenir du tir fédéral de Genève*, le lieu et la date des tirs fédéraux *modernes*, depuis leur fondation :

Aarau	1824		
Bâle	1827		
Genève	1828		
Fribourg	1829		
Berne	1830	et depuis 1851 :	
Lucerne	1832		
Zurich	1834		
Lausanne	1836	Lucerne	1853
Saint-Gall	1838	Soleure	1855
Soleure	1840	Berne	1857
Coire	1842	Zurich	1859
Bâle	1844	Unterwald	1861
Glaris	1847	La Chaux-de-Fonds	1863
Aarau	1849	Schaffhouse	1865
Genève	1851	Schwytz	1867

Les premiers tirs fédéraux *modernes* n'ont pas fait frapper de médailles, on n'en a que depuis 1840, encore cette pièce d'un petit module, frappée pour le tir de Soleure, n'est pas à proprement parler la médaille du tir, car elle a dû servir comme jeton pour les tireurs, toutefois j'en donne ici le dessin et la description. C'est le canton des Grisons qui, le premier, en 1842, a émis une vraie médaille. L'exemple a été suivi sans interruption.

Cet article rédigé à l'aide de quelques ouvrages, brochures et journaux, pourrait être beaucoup plus étendu; mais tel qu'il est, il donnera, je pense, une idée bien suffisante des tirs célébrés en Suisse.

Je joins à l'envoi de cette lettre, ainsi que je l'ai annoncé de prime abord, *treize dessins de médailles avec les descriptions*, formant la collection complète jusqu'à l'année actuelle.

Agréez, Monsieur, etc.

NOTES SUR LES TIRS FÉDÉRAUX DE LA SUISSE.

Tir fédéral de carabiniers, à Aarau, 1824. Valeur et dons, 10,000 francs.

A Bâle, en 1827, 1,100 tireurs, on compte 50,000 coups portant en cible, il y avait 12 cibles. Les dons pour les prix s'élevaient à 12,400 francs.

A Genève, en 1828, sous la présidence de Noble Masbou, ancien syndic, somme des prix, 12,000 francs.

A Fribourg, en 1829, dons pour les prix, 12,500 francs.

A Berne, en 1830, il fut tiré aux 37 cibles 141,000 coups de carabine; valeur des dons pour les prix, 19,000 francs, 8,000 tireurs, 80 députations.

A Lucerne, en 1832, dons pour les prix, 21,000 francs.

A Zurich, en 1834, les dépenses faites par le comité s'élevèrent à 76,000 francs, somme qui ne fut pas tout à fait couverte par la recette, valeur et dons, 29,000 francs.

A Lausanne, en 1836, vaste cantine pour 2,200 personnes, 45 cibles, 192,000 coups, valeur et dons, 39,400 francs.

A Saint-Gall, en 1838, dons, 42,332 francs.

A Soleure, en 1840, dons, 50,000 francs.

A Coire, en 1842, dons, 60,000 francs.

A Bâle, en 1844, 4e jubilé séculaire de la bataille de Saint-Jacques. Ce tir, établi sur une échelle colossale, fut remarquable par sa splendeur. Constructions dans le style anglo-gothique; Stand avec 2,000 places et 72 cibles; cantine avec 150 tables et 250 sommeliers pour 4,500 personnes.

A Glaris, en 1847, 120,000 coups tirés, valeur et dons, 55,000 francs.

A Aarau, en 1849, pour la seconde fois après un intervalle de vingt-cinq ans, somme des prix, 82,000 francs.

Nota. Les dons des quatorze premiers tirs sont indiqués en anciens francs de Suisse de fr. 1-45.

A Genève, en 1851, pour la seconde fois, 55 cibles, 703,000 coups tirés, valant 220,000 francs fédéraux.

Tableau de la somme des prix remportés par les tireurs des divers cantons au tir fédéral de Schwytz (1867) *et expédiés par le comité du tir, en dehors de la distribution des coupes, primes et premiers prix de chaque cible :*

1. Zurich	889	prix.	Valeur fr.	21,957
2. Berne	664	»	»	16,249
3. Appenzell . . .	597	»	»	14,137
4. Saint-Gall . . .	557	»	»	13,223
5. Glaris	430	»	»	12,012
6. Unterwald . . .	419	»	»	11,933
7. Lucerne	387	»	»	8,527
8. Vaud	329	»	»	8,219
9. Schwytz	307	»	»	7,641
10. Argovie	258	»	»	5,511
11. Bâle.	200	»	»	2,590
12. Genève	173	»	»	3,884
13. Neufchâtel. . .	163	»	»	4,196
14. Zug	161	»	»	4,132
15. Thurgovie . . .	155	»	»	3,499
16. Soleure	153	»	»	3,074
17. Uri	93	»	»	1,939
18. Fribourg. . . .	80	»	»	2,413
19. Grisons	77	»	»	1,495
20. Tessin.	45	»	»	886
21. Schaffhouse . .	43	»	»	2,480
22. Valais	19	»	»	536

L'Allemagne a eu 114 prix, la France 37, l'Amérique 9, l'Italie 4 et l'Angleterre 3.

Berstett, dans son ouvrage sur les monnaies de l'Alsace, p. 80, nos 251 et 252, cite deux médailles du tir à Strasbourg, en 1576. Voici la description qu'il en donne, elle trouve ici sa place.

N° 251. En trois lignes : ✠ LVDIS ✠ | PVBL : RESP : | ARGENTI : F. F. (1). (Les jeux publics de Strasbourg.) Au-dessous, les armoiries de la ville, aux côtés, 15—76.

Rev. SOLIVS · VIRTVTIS · FLOS · PERPETVVS ✠ (Fleur perpétuelle de la vertu seule.) Le lis de la ville.

N° 252. IVVEN | TVTI · ARGE | MNHMOΣIN | (Souvenir pour la jeunesse de Strasbourg.) En dessous, les armoiries de la ville, aux côtés, 15—76.

Rev. Une arbalète sur deux arquebuses en sautoir, au-dessous, le lis, aux côtés, LVD—PVB.

Une division de la Société des tireurs à Zurich prit part à ce tir, elle fit le trajet par eau en un jour, et apporta à titre de cadeau (zum Geschenke), dans un pot en fer, une bouillie de millet qui arriva chaude à Strasbourg.

Les deux médailles ci-dessus sont figurées sur la pl. XII de Berstett, nos 251 et 252.

ÉCUS-MÉDAILLES FRAPPÉS EN SUISSE A L'OCCASION DES TIRS FÉDÉRAUX, 1840-1867.

SOLEURE, 1840. (Pl. V, n° 1.)

Deux mains jointes et accompagnées de la légende : PATRIE, LIBERTÉ, FRATERNITÉ, au-dessus des mots

(1) LVDIS PVBL(*icis*) RESP(*ublica*) ARGENTI(*nensis*) : F(*ieri*) F(*ecit*). MADAI, t. I, p. 740.

patrie, liberté, la croix fédérale entourée de rayons, et au-dessous du mot *fraternité*, la pomme traversée de la flèche, accostée des mots : TIR FEDERAL SOLEVRE 1840. Légende semi-circulaire : UN POUR TOUS, TOUS POUR UN [1].

Rev. Trophée d'armes, surmonté du chapeau suisse.

Tr. unie.

GRISONS, 1842. (N° 2.)

* CANTON GRAUBUNDEN * 4 SCHWEIZER FRANKEN. — Les armes complètes des Grisons, composées des écussons des trois ligues, celui de la ligue Grise, de la ligue des Dix Juridictions et de la ligue Caddée. Les trois écussons liés par un ruban que termine un nœud empoigné par trois mains entrelacées sortant des nues, signe de l'union des trois ligues en un État fédératif. Au-dessous, deux branches de chêne, cercle de grènetis

Rev. EIDGENOSSISCHES FREISCHIESSEN IN CHUR-1842. (Tir fédéral à Coire 1842).

L'écusson fédéral surmonté de la barette suisse et placé sur deux carabines et quatre drapeaux, à gauche, une

[1] Les députés des trois Waldstetten (vallées forestières, des pays d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, signèrent une alliance perpétuelle, le 1er août 1291. C'est de ce traité que date la Confédération suisse, ces députés jurèrent de mourir *un pour tous, tous pour un*. Aujourd'hui c'est la devise de la Confédération, « elle indique la nature du lien qui « unit les cantons entre eux, mais n'a rien d'officiel. »

Le mot *confédérés*, en allemand *Eidsgenössen*, signifie alliés par serment.

branche de laurier, à droite, une branche de chêne, sous l'écusson, une poire à poudre. Cercle de grènetis.

Tr. * EINTRACHT MACHT STARK. * L'union fait la (force).

En 1471, ces trois ligues conclurent entre elles une alliance générale, dès lors elles ont été appelées pays des Grisons. Depuis 1798, les Grisons ont formé un des cantons de la Suisse.

BALE, 1844. (N° 3.)

EIDGENÖSSISCHES FREISCHIESSEN 1844 ZU BASEL. — Guerrier suisse cuirassé, mourant sur l'autel de la patrie, tenant d'une main un glaive rompu et de l'autre un drapeau. A ses côtés un bouclier fendu sur lequel on voit le faisceau avec la hache; à l'exergue :

ST IACOB AN DER BIRS.
26 AUGUST 1444. A BOVY. SC.

(Bataille de Saint-Jacques sur la Birse.)

Rev. Dans le champ : DER — SCHILD ZERBROCHEN — DAS SCHWERT ENTZWEI — DAS BANNER — IN STERBENDER HAND — TRIUMPH DAS VATERLAND — BLEIBT FREI — GOTT SEGNE DAS — VATERLAND. — (Le bouclier rompu, le glaive brisé, la bannière tenue par une main mourante, la patrie triomphe et reste libre, Dieu bénisse la patrie).

Autour de l'inscription, les écussons de Lucerne, Schwytz, Zug, Soleure, Bâle, Glaris, Unterwald, Uri et Berne. Ce sont les cantons qui ont pris part à ce combat.

Tr. unie. Médaille de bronze.

Saint-Jacques, petit bourg au bord de la rivière de la Birse, à une demi-lieue de Bâle, rappelle le sanglant combat de l'année 1444, entre les confédérés suisses, et une armée française; à la suite de ce combat, un traité de paix et d'alliance fut conclu entre la France et les confédérés, il fut signé à Ensisheim (Haute-Alsace). C'est le premier traité entre la France et la Suisse. La délivrance, la liberté et le bonheur de la patrie sont le plus beau monument de ce combat.

GLARIS, 1847. (Pl. VI, n° 4.)

EIDGENÖSSISCHES FREYSCHIESSEN IN GLARUS-1847. L'écusson aux armes du canton, entouré de deux branches de chêne et de laurier réunies au bas par un nœud de ruban.

Rev. Sans légende. La croix fédérale posée sur deux carabines et quatre drapeaux en sautoir, au-dessus, deux mains jointes, au-dessous, une poire à poudre, et plus bas, 40 Btz (Batzen) environ six francs de France.

Tr. * EINTRACHT MACHT STARK *

ARGOVIE, 1849. (N° 5.)

25 JÄHRIGE JUBELFEIER DES EIDG : SCHÜTZENFESTES (Vingt-cinquième année du jubilé du tir fédéral.) A dater du tir de 1824 à Aarau.

Les armes du canton entre une branche de laurier et une branche de chêne, surmontées de la croix fédérale rayonnante, sous l'écusson : AARAU 1849.

Rev. KUNST UND FLEISS DES FRIEDENS PREIS. (Art et zèle, récompense de la paix.)

Femme assise, à droite, couronnée de roseaux, appuyant son bras droit sur une urne qui porte l'inscription AAR. Derrière la femme, des épis et des grappes de raisin, elle tient de la main droite un aviron, de la gauche un caducée. Dans le fond un cippe avec une couronne murale et orné de l'aigle, blason de la ville. A droite une roue d'engrenage et un ballot de marchandises.

Le mot allemand AAR signifie un aigle; à l'exergue : CANTON AARGAU, 1803.

Tr. Hachures. A BOVY FECIT.

Le 19 février 1803, Napoléon donna à la Suisse l'acte de médiation. Le nombre des cantons fut porté à dix-neuf par la réunion de l'Argovie, de la Turgovie, Vaud, Saint-Gall, Grisons et Tessin.

GENÈVE, 1851. (N° 6.)

TIR FEDERAL DE GENEVE JUILLET MDCCCLI.— L'écusson aux armes de Genève, surmonté du soleil levant, avec la devise : POST TENEBRAS LUX, sur laquelle le monogramme IHS. L'écusson est placé sur deux carabines en sautoir. Aux côtés, une branche de laurier et une branche de chêne réunies au bas par un nœud de ruban.

Rev. GENEVE CANTON SUISSE 1815. — La ville de Genève sous la figure d'une belle femme vêtue d'une tunique qui laisse à découvert la partie supérieure du corps. Elle tient de la main droite une branche de laurier et s'appuie de la gauche sur l'écusson de Genève posé sur un

quartier de rocher, derrière lequel la bannière fédérale. Dans le fond, la ville de Genève éclairée par le soleil levant; à l'exergue : DORCIERE F.

Tr. unie.

En 1814, Neufchâtel, Genève et le Valais sont reçus dans la Confédération. En 1815, le nombre des cantons est porté à vingt-deux.

LUCERNE, 1853. (N° 7.)

Sans légende. Arnold de Winkelried percé de lances et couché par terre, au-dessus, un génie ailé tenant de la droite une couronne civique, et de la gauche une pique surmontée du bonnet de la liberté. Dans le champ, à droite, J.-B. FRENER F.; à l'exergue :

DEM ARNOLD VON WINKELRIED
DAS DANKBARE
VATERLAND

(A Arnold de Winkelried, la patrie reconnaissante.)

Rev. La croix fédérale rayonnante; d'un côté, une branche de chêne, de l'autre, une branche de laurier. Dans le champ : SCHÜTZENFEST DER EIDGENOSSEN IN LUZERN 1853. (Tir des confédérés à Lucerne en 1853.)

Tr. unie.

On connaît le dévouement d'Arnold de Winkelried, à la bataille de Sempach, canton de Lucerne, le 9 juillet 1386, l'un des plus glorieux combats que puissent citer les Annales helvétiques. La bataille a été livrée contre l'Autriche.

SOLEURE, 1855. (Pl. VII, n° 8.)

HELVETIA. La Confédération, sous la forme d'une femme assise; elle regarde à gauche, et de la main droite montre les Alpes; sa gauche est appuyée sur l'écusson fédéral. Derrière elle, les attributs de l'agriculture. Dans le champ, à gauche : A BOVY.

Rev. Sans légende. Une couronne de chêne et de rhododendron (rose des Alpes). Dans le champ : 5 FR (5 francs) 1855. Cordon de grènetis à l'avers et au revers.

Tr. * EIDGEN · FREISCHIESEN * SOLOTHURN 1855 *

BERNE, 1857. (N° 9.)

EHRE IST MEIN HOECHSTES ZIEL. (L'honneur est mon but suprême.)

Un homme debout, en costume d'ancien Suisse, s'appuyant sur un mousquet; à l'exergue : KORN.

Rev. EIDGENÖSSISCHES FREISCHIESSEN IN BERN 1857 5 FRANKEN. Deux carabines en sautoir brochant sur une couronne de chêne et de laurier, et sur la croix fédérale rayonnant au centre. Cordon de grènetis à l'avers et au revers.

Tr. Hachures.

ZURICH, 1859. (N° 10.)

EIDGENÖSSISCHES FREISCHIESSEN. — Un tireur en costume moderne, debout sur un rocher, tient de la main droite une carabine. Au pied du rocher : KORN. A l'exergue 1859.

Rev. ZÜRICH. — Les deux écussons du canton de Zurich accolés, surmontés de l'écu fédéral, le tout soutenu par deux lions, à l'exergue, 5 FRANKEN. Cordon de grènetis à l'avers et au revers.

Tr. Hachures.

Il y a une autre médaille de ce tir décrite dans le *Zeitschrift für Münz- Siegel- und Wappenkunde*, 1859, in-4°, page 308.

UNTERWALD, 1861. (N° 11.)

ARNOLD WINKELRIED. — Winkelried expirant sur le corps d'un soldat mort. Derrière lui, un guerrier brandissant sa masse d'arme. Sur le piédestal : F. SCHLOTH. INV, à l'exergue, A BOVY.

Reproduction du groupe de Winkelried à Stanz, capitale du Bas-Unterwald.

Rev. EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN NIDWALDEN 1861 (tir fédéral dans le Bas-Unterwald). — La croix fédérale placée sur deux rangs superposés de rayons. Cercle de grènetis à l'avers et au revers.

Tr. Hachures.

CANTON DE NEUCHATEL, 1863. (Pl. VIII, n° 12.)

TIR FEDERAL A LA CHAUX - DE - FONDS - JUILLET 1863. — Écusson aux armes du canton de Neuchâtel, posé sur deux drapeaux et deux carabines placés en sautoir, et orné de palmes et de lauriers. Au-dessus, la croix fédérale rayonnante. Sous l'écusson : SIBER.

Rev. HELVETIA. — Comme sur l'avers du n° 8; à l'exergue : 5 FRANCS. (Autre coin de Bovy.)

Tr. Hachures.

SCHAFFHOUSE, 1865. (N° 13.)

Sans légende. —La ville de Schaffhouse, sous la figure d'une femme assise, drapée à l'antique, elle porte une couronne murale et une couronne de chêne, et tient de la main droite une couronne civique, derrière elle, l'écusson fédéral. Le fils de Tell, debout, lui montre la pomme transpercée de la flèche. Dans le fond, on voit le Munoth, castel féodal caractéristique de Schaffhouse, château fort qui domine la ville et qu'on croit d'origine romaine. Au pied de la tour : A BOVY.

Rev. EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST IN SCHAFFHAUSEN 1865. 5 Fr. — L'écu de Schaffhouse sur la croix fédérale, au centre d'un ornement à quatre lobes. Cercle de grènetis à l'avers et au revers.

Tr. Hachures.

SCHWYTZ, 1867. (N° 14.)

EIDGENÖSSISCHES · SCHÜTZENFEST · IN · SCHWYZ 1867. 5 Fr. — L'écusson fédéral surmonté du chapeau suisse et placé sur un trophée de drapeaux, de glaives et d'autres armes.

Rev. KANTON SCHWYZ. — Lion soutenant l'écusson du canton et tenant de sa griffe dextre un glaive, il marche sur un carquois rempli de flèches; à l'exergue : A BOVY. Cercle de grènetis à l'avers et au revers.

Tr. Hachures. F. SEGUIN.

La publication des écus-médailles des tirs fédéraux de la Suisse nous fournit l'occasion de faire connaître deux pièces du même genre, ou du moins ayant également rapport à des tirs internationaux, et qui concernent la Belgique.

La première (pl. IX, n° 1) a été distribuée, par la ville de Bruxelles, aux riflemens anglais qui étaient venus, en grand nombre, assister au tir des fêtes de septembre, en 1866. Cette médaille d'argent était attachée à un ruban rouge.

La seconde (pl. IX, n° 2) fut, l'année suivante, donnée par S. A. R. le prince de Galles, aux gardes civiques belges qui s'étaient rendus au tir de Wimbledon.

Au retour de cette expédition pacifique, cette médaille a failli soulever dans les rangs de notre milice citoyenne une question aussi délicate qu'irritante. Les gardes qui la rapportaient voulaient s'en décorer comme d'une croix d'ordre; ceux qui n'avaient pas été la chercher, les gros bonnets surtout, s'y opposaient de toutes leurs forces, comprenant parfaitement que la valeur des rubans se réduirait à zéro si tout le monde en avait. Bref, sous les armes, les médailles ont été proscrites. Mais il est loisible à leurs possesseurs de les suspendre à un habit bourgeois, paletot, surtout ou redingote, tout comme une décoration de Société ou une enseigne de pèlerinage.

Les médailles de société sont, en Belgique, fort nombreuses et fort variées. La ville de Gand, seule, en fournirait vingt-cinq ou trente. Peut-être un jour en fera-t-on la monographie.

R. Ch.

1.

2.

3.

P. De Cleermaecker.

4.

5.

6.

7.

P. De Cleermaecker.

8.

9.

10.

11.

P. Decleermaecker.

12.

13.

14.

P. Decleermaecker.

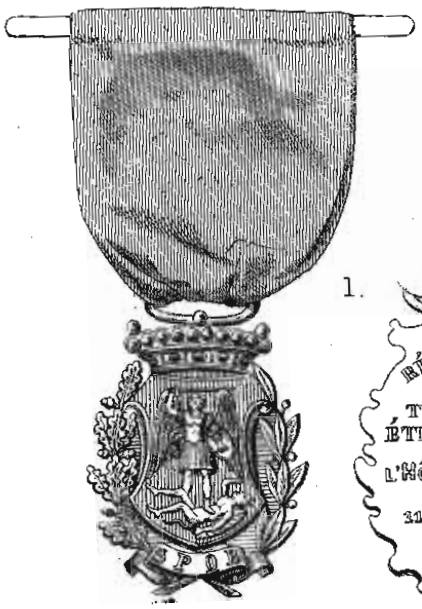

1.

2.

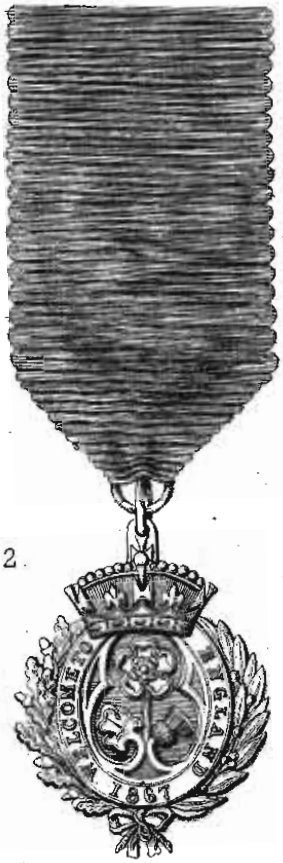

3.

P. Decleermaecker